

Dépôt :  
Gilles BAUM (DP)

Luxembourg, le 31 mars 2022

Débat suivant la déclaration  
gouvernementale aux  
résultats des discussions  
avec les partenaires sociaux

### MOTION

La Chambre des Députés,

- constatant le contexte international tendu et son lot de conséquences, dont entre autres le renchérissement du coût des matières premières et des prix de l'énergie ;
- constatant que l'augmentation du coût des matières premières et la hausse généralisée des prix de l'énergie pèse considérablement sur les ménages et les entreprises ;
- saluant l'adoption d'un paquet conséquent de mesures au bénéfice des ménages et des entreprises dans le cadre de l'*Energiedesch* ;
- saluant l'initiative du Gouvernement d'inviter les partenaires sociaux à une réunion du Comité de coordination tripartite ;
- rappelant que le Comité de coordination tripartite, institué en tant qu'organe de concertation en temps de crise, fait partie intégrante du modèle économique et social luxembourgeois ;
- considérant le paquet de mesures tel qu'il a été élaboré par le Gouvernement et approuvé par les délégations du patronat et de deux syndicats représentatifs au niveau national ;
- considérant l'envergure historique de ce paquet, le coût des différentes mesures de soutien aux ménages et aux entreprises étant estimé à plus de 825 millions d'euros auxquelles s'ajoute un régime de garantie sur les prêts accordés par les banques aux entreprises éligibles qui ont des besoins en liquidités en raison des conséquences économiques de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, d'un volume de 500 millions d'euros ;
- relevant que ce paquet de mesures négocié répond à l'objectif de vouloir garantir la paix sociale au Luxembourg en limitant l'impact et la pression inflationniste sur les ménages et les entreprises ;
- approuvant que le système actuel d'indexation des traitements, salaires, pensions rentes et autres indemnités n'est pas mis en cause ;
- considérant le déclenchement de la tranche indiciaire pour le mois d'avril 2022 ;

Invite le Gouvernement

- à mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, les mesures telles qu'elles ont été proposées par le Gouvernement et approuvées par les délégations du patronat et de deux syndicats représentatifs au niveau national lors de la réunion du Comité de coordination tripartite du 30 mars 2022, et plus précisément ;

Motion adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 31 mars 2022

Le Secrétaire général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' and 'S'.

Laurent Scheeck

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping initial 'F' followed by 'E' and 'T'.

Fernand Etgen